REPUBLIQUE FRANÇAISE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
(YVELINES)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
33 membres en exercice

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
078-217801240-20261102-CM-2026-085-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/11/2026

DÉLIBÉRATION CM-2026-085

SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 2026

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA CRÈCHE LE CHAT PERCHÉ – ANNÉE 2025

Le 2 novembre 2026 à 20h30, le Conseil municipal de la Ville de Carrières-sur-Seine s'est réuni dans la salle du Conseil – 1 rue Victor-Hugo, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Arnaud de Bourrousse, Maire.

Convocation et affichage effectués le 22 octobre 2026.

Étaient présents : M. de Bourrousse, Maire, M. Millot, Mme Conesa-Rouat, M. Andrade, Mme de Freitas, M. Devred, Mme Besson-Fernandes, M. Mouty, Mme Leygnat, M. Ferrand, Adjoints, M. Valentin, Mme Sanches Mateus, Mme Abry, M. Chardon, M. Sauvestre, M. Buisserez, M. Lambert, Mme Brunet, Mme Chambert, M. Khouider, M. Fantino, Mme Grosmaire, Mme Allègre, Mme Souchet, M. Bousba, M. Bonnefond et M. Gachon.

Pouvoirs : de Mme Tourrade à Mme Leygnat, Mme Karam à M. Millot, de M. Daniel à M. de Bourrousse, de Mme Zanotti à M. Andrade, de Mme Masson à M. Gachon et de M. De Magalhaes à M. Bonnefond.

Nombre de membres en exercice :	**33**
Nombre de membres présents :	**27**
Nombre de membres représentés :	**6**
Nombre de membres absents :	**0**

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :
Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R-421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles 56 avenue de Saint-Cloud dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique télérecours citoyens accessible sur le site internet **www.telerecours.fr.**

REPUBLIQUE FRANÇAISE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE
(YVELINES)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
33 membres en exercice

DÉLIBÉRATION CM-2026-085

SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 2026

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA CRÈCHE LE CHAT PERCHÉ – ANNÉE 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-1 à L.2122-17, L. 1413-1, L. 1411-3,

Vu l'article L.3131-5 du Code de la Commande Publique,

Considérant que la société Les Petits Chaperons Rouges, délégataire de la crèche « Le Chat Perché » jusqu'au 31 décembre 2026, a transmis son rapport d'activité de l'année 2025, conformément aux principes du contrat de Délégation de Service Public sous forme d'affermage,

Considérant l'examen du rapport d'activité pour l'année 2025 par la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du lundi 12 octobre 2026,

Après avis de la Commission Éducation - Action Sociale - Petite Enfance - Santé - Sport - Culture du mardi 27 octobre 2026,

Sur proposition de Madame Stéphanie DE FREITAS, rapporteur de ce dossier,
Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

Article 1 : **PREND ACTE** du rapport d'activité de l'année 2025 de la société Les Petits Chaperons Rouges (LPCR) pour la crèche « Le Chat Perché ».

Article 2 : Une ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet,
- Madame la Trésorière,
- Les Petits Chaperons Rouges.

MAIRIE de CARRIERES-sur-SEINE 78420 (Yvelines)

Le Maire,

Arnaud de Bourrousse

Le Conseiller municipal délégué,
Secrétaire de séance,
Éric Fantino

DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS :
Conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R-421-5 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles 56 avenue de Saint-Cloud dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte. Le tribunal administratif peut-être saisi par l'application informatique télérecours citoyens accessible sur le site internet **www.telerecours.fr.**